SYNAPSES - Retrait du marché de colliers antiparasitaires

Bonjour.

L'Agence nationale du médicament vétérinaire vient de prendre une décision de retrait portant sur des colliers antiparasitaires dont les principes actifs sont le Dimpylate, le Proxopur et le Tétrachlorvinphos. Pour les colliers dont le principe actif est le Dimpylate, seuls sont concernés ceux dont la durée d'effet n'excède pas 120 jours.

Il y a urgence à retirer ces produits de la vente et à les restituer à vos fournisseurs, afin que la distribution dérogataire ne soit pas remise en cause.

N'hésitez pas à nous questionner à ce sujet.

http://www.syndicat-animaleries.org/agenda/retrait-de-colliers-antiparasitaires.html

Nous vous invitons à vous abonner à notre liste de diffusion et vous inscrire sur notre site pour bénéficier de toute information pertinente. Notre site évolue quotidiennement, vous y trouverez dse informations toujours actualisées.

Bonne journée

L'équipe du Synapses http://syndicat-animaleries.org http://twitter.com/#/LLSynapses contact.synapses@gmail.com